



**Mémoire de
l'Association des distributeurs d'énergie du Québec**

**portant sur
le *Projet de loi assurant la gouvernance responsable
des ressources énergétiques et
modifiant diverses dispositions législatives***

**Présenté lors des consultations particulières de la
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie
et des ressources naturelles**

18 septembre 2024

**Mémoire portant sur
le *Projet de loi assurant la gouvernance responsable
des ressources énergétiques et
modifiant diverses dispositions législatives***

L'Association des distributeurs d'énergie du Québec (ADEQ) remercie les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'invitation à participer à ces consultations particulières et de déposer un mémoire sur le ***Projet de loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives***.

L'ADEQ

Fondée il y a plus de 60 ans, l'Association des distributeurs d'énergie du Québec (ADEQ) représente les joueurs qui distribuent l'énergie permettant aux Québécois et aux entreprises d'ici d'assurer leur transport, leur chauffage et bien d'autres besoins quotidiens. Nos membres emploient quelque 17 000 travailleurs qualifiés et comptent près de 2 300 points de service répartis sur tout le territoire québécois. Initialement spécialisés dans la vente au détail de produits pétroliers, nos membres diversifient depuis un moment déjà leur offre en intégrant de nouvelles énergies et composantes vertes notamment en installant des bornes de recharge électrique à travers leurs réseaux de stations-service.

Retombées économiques régionales

Les membres de l'ADEQ, dont un grand nombre d'entrepreneurs québécois et d'entreprises familiales ont investi plusieurs centaines de millions de dollars à travers leurs réseaux de stations-service, leurs flottes de camions de livraison de combustibles et leurs sièges sociaux dans plusieurs régions du Québec. Ils offrent des emplois bien rémunérés et redonnent à leur communauté. Leurs activités commerciales engendrent des retombées économiques régionales importantes. Les membres de l'ADEQ ont démontré jusqu'ici un réel leadership sur les enjeux de la diversification et la transition énergétiques, malgré un risque financier et entrepreneurial évident. Ils sont impliqués dans la transition énergétique par volonté de contribuer au mieux-être de la société, malgré leur position enviable dans le marché des produits pétroliers, qui demeure encore incontournable.

Pour une économie à plus faible empreinte carbone

L'énergie est le gagne-pain de nos membres, de leurs employés et de leurs familles, elle est aussi notre champ d'expertise et notre passion. L'évolution de notre industrie est également intimement liée à l'environnement. C'est pour cette

raison que nos membres ont choisi, il y a plusieurs années déjà, de prendre un tournant proactif en faveur de la transition énergétique, cruciale à une lutte efficace aux changements climatiques. L'expertise qu'ils ont développée et qui leur a permis de traverser les époques est unique et précieuse pour atteindre les cibles ambitieuses que le Québec s'est données pour l'atteinte de la carboneutralité en 2050.

La lutte aux changements climatiques ainsi que la décarbonation de l'économie sont au cœur des préoccupations de la société québécoise. L'ADEQ et ses membres veulent y participer activement en travaillant de concert avec le gouvernement québécois.

Afin de réussir la transition énergétique, il faut optimiser l'efficacité de notre secteur énergétique tout en demeurant compétitif relativement aux partenaires commerciaux du Québec. Pour y arriver, le Québec doit faire une gestion intégrée de toutes les ressources énergétiques consommées au Québec. Le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques doit donc couvrir non seulement les différences sources d'énergie électrique et le gaz naturel, mais considérer toutes les autres énergies nécessaires et essentielles aux activités économiques des Québécois. Il faut avoir un Plan prévisible à court, à moyen et à long terme qui doit inclure toutes les énergies et faire une place aux nouvelles technologies et énergies renouvelables à venir. Pour y arriver, le Plan doit notamment découler d'une consultation publique où tous les acteurs de la société pourront participer.

L'électrification des transports et décarbonation de l'économie

L'électricité joue un rôle incontournable dans la décarbonation de l'économie québécoise. Cependant, l'accélération de mesures visant la sortie des carburants et combustibles traditionnels risque de compromettre la sécurité énergétique et économique des Québécois.

Afin de garantir le succès de ce tournant vers l'électrification et la décarbonation de l'économie, le gouvernement doit, dans un premier temps, s'assurer que tous les besoins énergétiques nécessaires au bon fonctionnement de l'économie québécoise soient comblés tout au long du processus.

Bien que nous comprenions l'importance de la transition énergétique, nous sommes particulièrement préoccupés par les impacts sur la sécurité énergétique et économique des régions du Québec, d'autant plus que ce ne sont pas tous les secteurs d'activités qui peuvent être électrifiés.

Ces dernières années, les Québécois ont vécu plusieurs pannes électriques majeures mettant en jeu leur sécurité.

Nous avons obtenu d'Hydro-Québec le nombre de pannes de courant « significatives » que les régions du Québec ont connu de 2019 à 2023. Les chiffres sont préoccupants : au Québec c'est **45 376 pannes de plus de 8 heures...** et ce nombre comprend uniquement les interruptions « non-planifiées » par Hydro-Québec, les pannes dites « brutes ».

Tableau 1

Nombre de pannes brutes de plus de 8h par région administrative 2019 à 2023	
Abitibi-Témiscamingue	471
Bas-Saint-Laurent	957
Capitale-Nationale	3 029
Centre-du-Québec	1 868
Chaudière-Appalaches	2 211
Côte-Nord	505
Estrie	3 602
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	648
Lanaudière	4 182
Laurentides	6 992
Laval	1 618
Mauricie	1 303
Montérégie	8 243
Montréal	3 067
Nord-du-Québec	319
Outaouais	5 246
Saguenay - Lac-Saint-Jean	1 115
Total Provincial	45 376

NOTE: Les pannes répertoriées sont les interruptions non planifiées brutes de plus de 8 heures continues provenant du réseau de distribution moyenne et basse tension.

Source : HYDRO-QUÉBEC, DAI-2024-0237

Naturellement, vous comprenez les impacts que ces **milliers de pannes de plus de 8 heures** ont sur les Québécois :

- La chute de température dans nos habitations, posant des risques pour la santé, surtout pour nos proches vulnérables comme les enfants et les personnes âgées;
- Les aliments dans le réfrigérateur et le congélateur risquent de se détériorer, entraînant des pertes financières aux ménages;
- Les téléphones et Internet dépendent de l'électricité. Une panne prolongée peut couper les moyens de communication, rendant difficile le maintien du contact avec les proches et l'accès aux informations;
- L'interruption du travail : pour ceux qui travaillent à domicile, une panne de courant signifie l'impossibilité d'utiliser l'ordinateur et d'accéder à Internet;
- La fermeture des commerces;
- Le stockage commercial de produits périssables : les entreprises qui dépendent de la réfrigération pour stocker leurs produits (comme les épiceries et les restaurants) et subissent des pertes importantes;
- Les transports : certaines infrastructures de transport sont touchées, notamment les systèmes de signalisation routière et ferroviaire;
- Les services d'urgence : les hôpitaux et autres services d'urgence disposent généralement de générateurs, mais une panne prolongée peut mettre à l'épreuve leurs capacités;
- Et bien d'autres.

La sécurité énergétique dépend de la capacité à maintenir un approvisionnement constant et fiable en énergie et c'est ce à quoi servent les membres de l'ADEQ. La journée où il n'y aura plus de distributeurs de sources d'énergie alternatives à celle d'Hydro-Québec, la situation pourrait devenir catastrophique.

La sécurité énergétique au cœur des activités des membres de l'ADEQ

Nous sommes des acteurs économiques importants, porteurs d'investissements colossaux dans les infrastructures de distribution sur l'ensemble du territoire québécois afin d'assurer la sécurité énergétique des Québécois en comblant leurs besoins énergétiques. Au cœur de la sécurité énergétique, les membres de l'ADEQ assurent la distribution d'énergie nécessaire aux transports des personnes et des biens, au chauffage des ménages, aux applications industrielles, à l'agriculture et bien d'autres besoins quotidiens.

Les distributeurs sont au rendez-vous lors de pannes électriques pour approvisionner les génératrices en carburants traditionnels nécessaires au bon fonctionnement des services essentiels, notamment les services de secours, les hôpitaux ou les stations de pompage et les tours de communication. Nos services sont donc essentiels lors de pannes majeures et prolongées comme nous avons

vécu ces dernières années et que nous vivrons encore. Avec des fermetures prématurées de stations-service et le départ de distributeurs de certaines régions, on met en péril l'approvisionnement énergétique de ces services essentiels.

Des flottes de camions, des véhicules d'urgence, comme les camions de pompiers, les véhicules de police ou bien les ambulances utilisent et utiliseront nos installations afin de s'approvisionner en carburant.

Maintien des installations de distribution et déserts énergétiques

Sans prévisibilité et avec la perspective d'une baisse de la demande trop rapide, les distributeurs et les propriétaires de stations-service ont un horizon d'affaires beaucoup plus court. Dans ce contexte, plusieurs prendront la décision de ne pas entreprendre les investissements nécessaires au maintien de leurs installations puisque les perspectives raisonnables d'avenir sont absentes. Ainsi, certains détaillants fermeront prématurément leurs installations de distribution malgré des besoins toujours présents pour les activités économiques des Québécois.

D'ailleurs, l'analyse d'impact réglementaire du projet de resserrement de la norme véhicules zéro émission, publiée en juillet 2023, révélait les dangers pour la sécurité énergétique des Québécois si on accentue la précarité des distributeurs d'énergie desservant les stations-service et les autres besoins de carburants et combustibles :

« La mission des distributeurs d'énergie est de répondre aux besoins d'intrants énergétiques des consommateurs. Il est primordial de garantir un approvisionnement en carburant sûr et continu dans toutes les régions du Québec. À l'heure actuelle, certaines régions éloignées qui consomment de faibles volumes de carburant font déjà face à des enjeux d'approvisionnement. Une diminution de la demande de carburant pourrait accroître les coûts unitaires pour desservir ces régions. De plus, l'anticipation d'une baisse de la demande pourrait aussi décourager les distributeurs de faire des investissements à long terme nécessaires. »¹

La législation sur le prix minimum estimé essentiel au maintien des services d'approvisionnement et de la concurrence à long terme

Un autre danger guette la survie des réseaux de stations-service couvrant l'ensemble du territoire québécois répondant aux besoins essentiels des consommateurs. Des guerres de prix prédatrices ne permettent pas de couvrir les

¹ [Norme VZE 2025-2035, Analyse d'impact réglementaire du resserrement de la norme véhicules zéro émission, juillet 2023, p.31.](#)

coûts d'exploitation d'un détaillant efficace. Les prix prédateurs peuvent même aller jusqu'à descendre sous le coût d'acquisition du détaillant.

Le Québec a déjà vécu des guerres de prix prédatrices désastreuses qui ont mis en péril la survie de stations-service. À l'été 1996, les guerres de prix étaient telles que les prix de vente de l'essence à la station-service pouvaient être plus de 15 cents sous le prix d'acquisition affiché à la raffinerie. Il aurait suffi de quelques mois, pour mettre à la rue ces détaillants d'essence et comme conséquences la disparition de commerces essentiels et la perte de concurrence à long terme au détriment des consommateurs. C'est pourquoi en décembre 1996, à la suite de ces guerres de prix prédatrices, le gouvernement du Québec a adopté une législation sur le prix minimum de vente d'essence au détail.

Le prix minimum est l'addition du prix affiché à la rampe de chargement des raffineries incluant le coût carbone du SPEDE, des coûts de transport entre la raffinerie et la station-service et les taxes provinciales et fédérales. De plus, lorsque le marché ne permet pas de couvrir des coûts d'exploitation nécessaires et minimaux, ceux-ci peuvent être ajoutés au prix minimum à la suite d'une décision de la Régie de l'énergie après des audiences publiques, ce qui s'est produit qu'à quatre reprises jusqu'à maintenant.

Le prix minimum a joué un rôle déterminant et le joue encore en limitant les guerres de prix prédatrices sans pour autant empêcher les guerres de prix sporadiques. La législation sur le prix minimum n'a jamais prétendu empêcher toutes les fermetures et sorties du marché des stations-service. D'ailleurs, lors de la première audience sur les coûts d'exploitation, la Régie de l'énergie jugeait qu'il y avait trop de stations-service sur le marché et que la rationalisation du marché devait se poursuivre:

« À l'instar de plusieurs intervenants, la Régie considère que la poursuite de la rationalisation du parc d'essencerie est inévitable. »²

De plus, la Régie de l'énergie, dans sa décision de 1999 reprise dans la décision de 2022, a bien décrit l'esprit du législateur au sujet du prix minimum et l'article 67 de la Loi sur les produits pétroliers :

« La Régie estime que le législateur n'a pas voulu, par sa modification à la Loi sur l'utilisation des produits pétroliers, assurer un profit à des entreprises de commerce au détail. Il n'a pas voulu protéger les concurrents, mais bien la concurrence. Pour ce faire, il a cru nécessaire, selon la Régie, d'empêcher que certaines entreprises, par des prix de vente sous le coût d'acquisition des produits, forcent des entreprises moins solides

² Régie de l'énergie, Dossier R-3399-98, D-99-133, p. 32.

financièrement, ou ne disposant pas d'autres sources importantes de revenus, à quitter le marché.

Le législateur québécois a ainsi voulu éviter que cette manifestation de concurrence imparfaite nuise aux intérêts des consommateurs en diminuant de façon importante, par exemple, le nombre de concurrents dans le marché. Par contre, il a aussi voulu éviter d'inhiber le mécanisme normal de sortie du marché d'un concurrent inefficace ou rendre illégale la vente sous le coût d'un détaillant inefficace. » ³

Le marché de l'essence vit sporadiquement et localement des guerres de prix qui se résorbent après un certain temps. Lorsque ces guerres de prix sont trop sévères et se prolongent, la Régie peut intervenir afin de rétablir une saine concurrence. Ainsi, le marché de l'essence au Québec jouit des prix hors taxes et hors coût carbone parmi les plus bas au Canada. (voir tableau 2)

Une étude hors champ

L'étude de Robert Clark sur le marché de l'essence commandée par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, rendue publique en mai dernier, est arrivée à une conclusion différente et erronée sur la base de données incomplètes. Malheureusement, cette étude omet des données essentielles notamment quand vient le temps de faire des comparaisons entre les prix de l'essence au Québec et en Ontario.

Pour comparer les prix de ces deux régions, il faut évidemment exclure les taxes et redevances qui sont différentes d'une province à l'autre. Dans cette étude, on compare les prix de l'essence hors taxes en soustrayant notamment la taxe fédérale sur le carbone. Au Québec, il n'y pas de taxe fédérale sur le carbone, mais plutôt un prix du carbone déterminé par le système de plafonnement d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) qui se trouve dans le prix de l'essence. Il faut donc soustraire le coût du SPEDE au prix des carburants au Québec pour les comparer aux prix des autres provinces, dont l'Ontario. L'étude Clark a tout simplement omis de soustraire les coûts du SPEDE pourtant incluse dans les prix de l'essence. Les conséquences de cette omission amènent à une conclusion erronée sur les prix de l'essence au Québec en comparaison avec les prix de l'essence en Ontario.

³ Régie de l'énergie, Dossier R-4141-2020, D-2022-017, p. 13.

Une fois le coût carbone soustrait des prix de détail de l'essence au Québec, les prix du Québec se comparent avantageusement aux prix au détail du reste du Canada :

Tableau 2
Prix au détail hors taxes de l'essence ordinaire au Canada
Moyennes mensuelles, prix au détail, libre-service, sans taxes, coût carbone et redevances vertes
¢/litre

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Provinces de l'Ouest	88,8	72,6	66,4	76,1	90,7	84,6	66,2	94,6	131,0	116,9	112,4
Ontario	88,3	68,7	63,7	70,9	82,9	75,3	57,7	83,4	116,5	104,1	104,8
Québec	86,4	64,4	57,5	66,6	77,7	71,5	55,1	81,2	116,1	104,4	103,9
Provinces de l'Atlantique	89,6	68,0	62,0	69,9	79,5	74,6	57,1	87,9	122,6	111,5	109,0

Sources : Kalibrate, Essence ordinaire, Prix au détail, moyennes mensuelles, libre-service, sans taxes, 2014 à août 2024.
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE)
La redevance verte est soustraite en 2014.
La quote-part est soustraite de 2015 à 2024.
Les frais du SPEDE sont soustraits à compter de janvier 2015 au Québec et en 2017 et 2018 en Ontario.

De plus, une étude de marché doit analyser l'offre et la demande du marché pour en tirer des conclusions justes. L'étude n'a regardé que certains éléments de l'offre en plus d'omettre complètement la demande du marché de détail de l'essence. On ne peut en arriver à une juste conclusion en éludant des éléments essentiels d'un marché.

D'ailleurs, dans le cas des marchés où les prix sont bien au-delà du prix minimum, l'abolition de ce prix minimum ne fera pas nécessairement baisser les prix. Au surplus, dans les marchés où des guerres de prix sévissent, des prix prédateurs réapparaîtront et accéléreront la sortie de stations-service. Les automobilistes devront parcourir de plus grandes distances et verront la concurrence disparaître.

Des fermetures de stations-service engendreront des déserts énergétiques notamment dans des localités peu densément peuplées auxquels sera confrontée notamment la population des régions éloignées.

Plusieurs villages se retrouvent déjà dans cette situation et la disparition du prix minimum ne fera qu'accélérer le mouvement. Pensons seulement au village de Kingsey Falls qui vient de perdre, en juillet dernier, sa dernière station-service où les résidents doivent maintenant faire plusieurs kilomètres pour s'approvisionner. Jugeant le service d'approvisionnement de carburant un service essentiel, il y a une mobilisation citoyenne afin de retrouver une nouvelle station-service.

Nous comprenons les préoccupations de la population devant les grandes variations des prix de l'essence dans le temps et entre les régions. Cependant, nous soutenons que l'abolition de l'article 67 n'est pas une solution et risque même d'exacerber le phénomène avec la sortie prématurée de stations-service et ainsi diminuer la concurrence. Travaillons ensemble afin de trouver une solution et conserver un service d'approvisionnement essentiel en carburant sur tout le territoire québécois.

Conclusion

Le gouvernement ne doit pas perdre de vue le maintien adéquat des infrastructures de distribution des carburants traditionnels afin d'assurer la sécurité énergétique dans le cadre d'une transition sécuritaire, juste et ordonnée et doit en tenir compte dans sa législation. Elle ne doit pas précipiter la sortie des distributeurs et des stations-service, l'économie du Québec et la population ne sont pas prêtes. Il ne faut pas créer de déserts énergétiques où les carburants traditionnels encore utiles et nécessaires puissent recourir à l'infrastructure nécessaire à leur distribution. Certaines applications nécessiteront encore longtemps des carburants et combustibles notamment les génératrices, le secteur agricole et bien entendu les véhicules thermiques et les camions destinés au transport lourd qui continueront à circuler sur nos routes.

Nos membres participent à la lutte aux changements climatiques ainsi qu'à la décarbonation de l'économie en travaillant de concert avec le gouvernement québécois et les différents acteurs intéressés par la transition énergétique. L'ADEQ et ses membres sont d'ores et déjà des partenaires de choix dans l'évolution de la consommation énergétique, mais souhaitent l'être toujours davantage notamment en partageant recherches, expertise et vision collaborative de l'avenir.

Association des distributeurs d'énergie du Québec
7811, boul. Louis-H.-La Fontaine, bur. 206
Montréal